# TÉLÉPERFORMANCE EN LIGNE DIRECTE AVEC BEN ALI

LE 11 JUILLET 2011 GUILLAUME DASQUIÉ ET TAREK SAIDI

En Tunisie, entre 2000 et 2010, Téléperformance, géant français des centres d'appel, s'est gravement compromis avec la dictature de Ben Ali. Comme le révèle notre enquête et divers documents obtenus sur place.



À Tunis, depuis onze ans, la société Téléperformance gère les centres d'appels des clients français, par exemple Orange, SFR ou La Redoute. Bien souvent, quand vous appelez les services en ligne de ces opérateurs, c'est à un jeune salarié de Tunis ou de Sousse que vous parlez. Et pendant longtemps, ces interventions téléphoniques ont représenté un fructueux commerce pour la dictature tunisienne et pour Téléperformance – réalisées la plupart du temps sans que les clients de SFR ou d'Orange en soient informés.

Au point que Ben Ali en personne a élevé Jacques Berrebi, patron de Téléperformance, au rang d'officier de l'Ordre national du mérite tunisien, le 13 avril 2007. Hasard du calendrier, lors de la même cérémonie, Ben Ali agrafait la même médaille au veston de Belhassen Trabelsi, l'un des hommes lige de la dictature, parmi les plus impliqués dans des détournements de fonds publics. Ces honneurs ne doivent rien au hasard.

Sur place, Teleperformance s'est gravement compromis avec la dictature tunisienne lors d'un tour de passe-passe juridique, spécialement organisé pour l'entreprise française par le régime Ben Ali. Installée à Tunis dans le courant de l'année 2000, Teleperformance avait pris sur place le nom de Société tunisienne de télémarketing (comme le montre le document cidessous), et elle bénéficiait du statut de société offshore, puisqu'elle proposait des prestations commerciales à des personnes résidant en dehors de la Tunisie. À ce titre, le gouvernement Ben Ali lui avait accordé une première exemption fiscale pour une période de dix ans.

Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get the latest Flash player**.

### Dix ans de faveurs fiscales, renouvelables

Mais en 2010, ces faveurs fiscales prenaient fin. Qu'importe : pour les reconduire sur une nouvelle période de dix ans – et sans aucune raison objective – la dictature tunisienne a gentiment proposé aux actionnaires français de changer le nom de leur entreprise. La

Société tunisienne de télémarketing (STT) est ainsi devenue la Société méditerranéenne de téléservices (SMT), entre le mois de juillet 2010 et d'août 2010. Permettant d'offrir aux amis français du pouvoir une nouvelle décennie défiscalisée.

La modification est intervenue dans le courant de l'été. En témoignent les feuilles de paie des mois de juillet et août 2010 des salariés tunisiens de Téléperformance, en charge de la clientèle d'Orange. Comme on peut le constater, ils sont rémunérés par la STT puis, le mois suivant, par la SMT (voir ci-dessous). La somme figurant sur ces feuilles de paie est en dinars tunisiens, soit 400 DT, l'équivalent de 200 € mensuel, pour un emploi à plein-temps confié la plupart du temps à des personnels d'un niveau minimum Bac + 3 (s'exprimant donc dans un français correct, sans accent manifeste).

Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get the latest Flash player**.

Mais les bas salaires offerts par le marché du travail en Tunisie ne suffisaient donc pas aux dirigeants de Téléperformance. S'y ajoutait la volonté de gagner des profits sur le terrain de la fiscalité, quitte à passer quelques arrangements avec la dictature.

Au sein de l'administration tunisienne de Ben Ali, le transfert des salariés de la STT vers la SMT a même obtenu l'agrément de la part de la direction générale de l'Inspection du Travail. Ainsi que le montre ce procès-verbal du 21 juillet 2010 (voir ci-dessous). il stipule:

66

La partie syndicale accepte la mise en place des transferts des salariés de la STT vers la SMT et vice-versa, ceci [afin] d'optimiser l'organisation des deux sociétés, ces transferts pourront se dérouler à partir du 1er août 2010.

99

Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get** the latest Flash player.

Nous avons tenté d'obtenir des explications de la part des dirigeants de Téléperfomance, sans succès. Nous nous sommes notamment entretenus avec Bertrand Derazey, patron de Téléperformance en Tunisie. Le 4 juillet, lors d'une discussion sur son téléphone portable, celui-ci nous avait confié qu'il s'agissait d'une « affaire sensible ». Il s'était engagé à nous recevoir sous 48 heures pour en parler. Depuis nous sommes sans nouvelle. La direction du groupe à Paris ne souhaite pas communiquer. Sans que l'on puisse connaître le motif de ce silence. Le risque de prolongements judiciaires, ou simplement la honte?

Photo CC by nc sa Guillaume Dasquié





### **FOURMINUS**

le 11 juillet 2011 - 23:07 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Téléperformance : c'est un concurrent à vous ?

Non, je demande ça parce que là c'est un assassinat les gars !

Il manque au moins une mise en perspective : la pratique était elle courante, d'autres sociétés sont elles concernées ? On vient d'apprendre que les sociétés du CAC 40 sont très peu taxées grâce à toutes sortes de combines : quelle est la différence ? Pourquoi s'en prendre uniquement à Téléperformance?

L'info qui me manque le plus c'est : qui vous a passé les documents et pourquoi veut-il nuire à Téléperformance ?

**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### DÉÇUE

le 11 juillet 2011 - 23:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Effectivement la honte !!!

Et avec ses employés c'est de l'esclavagisme. Ils croient vraiment que les gens sont des machines, sans cerveau, inhumains...

Une grêve générale est annoncée pour le 19/07/11 (!!!!!!!!!!)



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### **SABRI**

le 12 juillet 2011 - 0:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



1/Après la révolution tunisienne, celui qui créerait 5000 emplois en Tunisie, devrait même avoir droit à 02 légions d'honneur

2/ L'exonération fiscale porte sur les bénéfices.

hors les bénéfices \_devraient\_ avoisiner le zéro, vu la nature de l'organisation : une exonération fiscale d'un bénéfice proche de zéro c'est zéro.

Il y a des sujets à débattre plus importants en Tunisie



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### **PFOUFOU**

le 12 juillet 2011 - 0:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



### Pfoufou

si c'était les seuls!! Il ne faut pas stigmatiser sur TP en particulier car toutes les sociétés de centre d'appel ont bien perçu la manne financière que cela représentait de s'implanter en Tunisie en dépit de la situation politique connue de tous: comment dit-on déjà?? l'argent roi.....

**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

le 12 juillet 2011 - 9:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ca n'aurait pas déjà été écrit il y a plusieurs mois ici ce scoop? http://www.mediapart.fr/journal/france/260211/dans-les-centres-dappels-tunisiens-lesouffle-de-la-revolution

**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### **EMMANUEL QUILGARS**

le 12 juillet 2011 - 10:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En somme, la Tunisie était un paradis fiscal pour cette entreprise française!

Pour tout savoir sur les paradis fiscaux :

http://bloginlondon.wordpress.com/2011/06/12/les-paradis-fiscaux-en-7-vers-illustres/

**VOUS AIMEZ** 



O VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

#### SOU

le 13 juillet 2011 - 3:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Malheureusement, techniquement ceci est fesable en Tunisie, mais ethiquement ce n'est inacceptable. je m'explique!

le code d'incitation aux investissements permet aux entreprises etrangeres ou meme creer par des tunisiens avec un capital en devises etrangeres de beneficier d'une exoneration fiscales pour les 10 premieres annees, et d'une exonerations de 50% du taux imposables les 10 annees qui suivent(ie:si une societe est taxe a 30% elle ne payera en fait que 15% (30%X50%)).

je fesais partie de la 2emme promotion qui a etudie le code d'incitation aux investissements en 1995, je me rappelle que notre professeur, qui fesait partie du groupe d'expert qui a redige ce code nous disait qu'il s'attendait a ce qu'apres les 10 premieres annees, les entreprises aller fermer et creer de nouvelle entreprise pour beneficier d'une autre periode d'exoneration de 10 annees et ainsi de suite. Donc ce genre de pratique est connu de l'administration fiscale en Tunisie. comme vous pourrez le constatez ceci est ethiquement inacceptable, mais ces societes ils se sont deplacer en Tunisie ce n'est pas pour la beaute de nos yeux mais pour faire de l'argent, et l'argent ne peu se faire que sur le dos des pauvres. c'est malheureux de le dire, mais c'est la verite. je me rappelle on etait fou furieux d'entendre ca de notre professeur, mais lui il nous calmer et disait que c'est vrai que notre code d'incitation aux investissemnts etais tres avantageux, mais il daisait que la conccurence etait rude et s'il l'admnistration fiscale accepte ce genre de pratiques c'est seulement pour preserver les emplois. Mais vous savait, la terre tourne, le jour ou nous serons dans votre position, croyer moi on vous ratera pas. A bon entendeur ...Salut.

**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### **ADEL AYACHI**

le 13 juillet 2011 - 10:29 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Excusez-moi, mais dans votre article rien ne prouve que STT ou SMT a versé quoi que ce soit au dictateur ou les Trabelsi!! en plus TELEPERFORMANCE a représenté un bouclier contre le chômage dans le grand Tunis avec ses 5000 salariers. Donc je considère que TP a éparnié le dictateur de 5000 problèmes sociaux, donc logiquement c'est ZABA qui devait verser à TP et non le contraire, ce qui explique le passage de STT à SMT pour encore 10ans d'exonération d'impots. Sachant que c'est une pratique courante en Tunisie même pour les tunisiens sous la loi 72(entreprises totalement exportatrices). En plus plein de sociètés etrangères en Tunisie qui font cette pratique. Je me demande donc pourquoi TP! pourquoi maintenant! Et pour repondre à l'euphorie de la personne qui a parlé de la grêve du 19/07/2011, désolé de te décevoir, mais l'avis de grêve sera retiré car suite aux discussions sociales et avec le dialogue les points bloquants ont été surpassés!!!

VOUS AIME



VOUS N'AIMEZ PAS



LUIRÉPONDRE

### SOU1919

le 13 juillet 2011 - 12:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



bonjour, je fais partie de téléperformance Tunisie pour l'article il y a pas mal de fautes sûr tout par rapport au passage de STT à SMT c'est vrai que le passage était fait par contre ça était dans un cadre de fusion de deux sociétés si vous voulais plus de renseignement je serais à votre disposition.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS





LUI RÉPONDRE

### **DROIT DE RÉPONSE**

le 13 juillet 2011 - 20:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bjr, Bien qu'un droit de réponse de la Direction de Teleperformance a été demandé suite à la diffusion cet article, il n'est toujours pas diffusé par son auteur. Le voici donc ici : dans tous les pays, les exonérations fiscales temporaires existent pour faciliter l'implantation des entreprises. Cela est aussi le cas pour notre société, qui a généré plus de 5000 emplois grâce à cette disposition.

**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### **MARTIN**

le 14 juillet 2011 - 0:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK





**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### **STARTUPTUNISIE**

le 14 juillet 2011 - 11:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Malheureusement, cette pratique est très connue dans les milliers d'affaires en Tunisie, on change de nom après une période pour bénéficier éternellement des exonorations fiscales.

**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



**LUI RÉPONDRE** 

### **ANONYME**

le 18 juillet 2011 - 14:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je ne sais pas lequel des deux jouenalistes a écrit ce simulacre d'article mais il incombe au deux de vérifier vos sources ce qui est le béaba de votre métier puisqu'en Tunisie il existe des lois qui permettent aux sociétés dites off shore de ne pas payer les taxes et ce pendant 10ans, c pour cela qu'il y a autant d'usines textiles totalement exportatrices.

Ce qui revient a dire que vous faites mal votre job, ça c si vous êtes d journalistes bien sûr

**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

## SALARIÉTPF

le 18 juillet 2011 - 16:56 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,

Bravo pour votre article.

Ce négrier des deux rives de la méditerranée ne mérite aucune clémence.

Ces pratiques doivent être étalées au grand jour.

**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### MOI...

le 22 juillet 2011 - 17:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pfffffff... ça me fait doucement rire ce genre d'article, je ne connais pas spécialement cette boite mais à l'époque de Ben Ali, tout devait passer plus ou moins par lui alors c'est un peu facile votre écriture. Vous croyez avoir une bombe dans la main alors que vous avez un pétard mouillé, c'est ridicule.





### **RADOTTE**

le 28 juillet 2011 - 2:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



D'après ce que vs dites c'est une loi en Tunisie qui permet cela ok ! Ca aide a créer de l'emploi ok! Vous rendrez la monnaie de sa pièce a la France ok! La tunisie a d'autre priorités ok! Ne croyez vous pas qu'essayer de modifier cette loi de manière a ce qu'elle vous soit plus favorable ne serait pas un énorme changement pour chacun de vous et pour l'économie de votre pays? Les changements quels qu'ils soient même s'ils vous paraissent minimes sont essentiel a l'evolution des hommes et donc a l'évolution de son pays! Bon courage a vous pour vos luttes

**VOUS AIMEZ** 



VOUS N'AIMEZ PAS



LUIRÉPONDRE

### **ADEL AYACHI**

le 28 juillet 2011 - 9:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Réponse @Radotte:

Si on change cette loi dite "72", aucun étranger ne reviendra investir en Tunisie!





VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### **MEHER**

le 30 juillet 2011 - 17:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Occupez vous de vos problèmes en France et des vos SDF en masse dans vos rues et devant l'indifference de tous, au lieu de vous attaquer à une société qui ne vous conserne pas et qui appartient à un Tunisien que nous respectons et qui fait travailler plus de 5000 Tunisiens.

Si vous auriez mieux fait votre travail journalistique ou plutôt si vous n'étiez pas d'aussi mauvaise foi, vous auriez bien vu qu'il n'y avait rien d'illégal dans ce qu'ils ont fait, mais peut être auriez vous préférer que cette société ferme au bout de 10 ans et mette ces 5000 salariés au chômage et se déplacer au Maroc par exemple. Heureusement que malgré l'anarchie post révolutionnaire ce Mr persiste et reste ici et je lui dit merci au nom de tous les tunisiens.

Et puis vous comparez les salaires de 400 dinars qui sont respectables (en Tunisie en sachant qu'une baquette coute 200 millimes soit 0.200 dinars) à vos salaires en les convertissant à 200€( alors que votre baguette doit vous couter 5€ soit 10 dinars) on a pas le même niveau de vie, ni les mêmes loyers, ni les mêmes mentalités de communistes et d'anti-capitalistes.

Alors laissez nous tranquilles avec nos sociétés et nos hommes d'affaires et occupez vous de votre pays qui tombe en ruine à cause de votre diabolisation de l'argent. Nous l'argent nous sert à travailler et faire travailler.





VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

### 2 pings

Téléperformance en ligne directe avec Ben Ali I Tunis Tribune le 17 juillet 2011 -

[...] Lu sur Own.fr - Photo CC by nc sa Guillaume [...]

le 24 juillet 2011 - 20:30 تلبرفرمنس على "خط مباشر" مع بن على » المشهد التونسي

[...] التونسي – وكالة أوني الاخبارية المصدر: (هنا) – ترجمة: حاتم [...]